



Bonneville, le 17 mars 2022

Monsieur Philippe DELOIRE
**Directeur de la Communication, de la
Transformation et des Ressources Humaines**
1440, route de Cluses
74130 BONNEVILLE

Objet : Revendications

Monsieur DELOIRE,

Tout d'abord, la CFDT Autoroute Blanche souhaite ouvrir des négociations sur une augmentation temporaire de 10% de l'indemnité de frais kilométriques. Cette démarche nous semble juste aux vues des dernières augmentations de l'énergie.

Dans un second temps, la CFDT Autoroute Blanche souhaite rappeler qu'elle se tient à vos côtés, dans le projet « ATMB 2025 », et qu'à ce titre, elle se réjouit que ce projet se construise autour d'ambitions telles que « être une entreprise attractive et responsable », dont le télétravail est un des leviers.

L'Entreprise peut-elle rappeler quelle est son ambition à ce sujet ?

La CFDT Autoroute Blanche perçoit le télétravail comme une évolution significative et attendue des pratiques de travail, qui permettra pour les salariés qui le souhaitent, d'améliorer leur qualité de vie au travail en leur apportant de la considération (l'expérimentation nous le montre), et qui leur donnera envie de parler de l'entreprise à l'extérieur.

Les outils numériques collaboratifs (TEAMS, GoToMeeting, ...) mis à disposition par ATMB permettent la préservation des liens professionnels entre collaborateurs. La sécurisation des échanges entre PC connectés à distance au réseau de l'entreprise (Pulse Secure) a permis aux collaborateurs, l'accès à l'ensemble des documents de travail, applications, sans distinction de lieu, et sans évolution négative sur la productivité individuelle et le fonctionnement d'un service ou d'une direction.

Dans un contexte où les impacts environnementaux inhérents à la mobilité (qualité de l'air et réchauffement climatique) deviennent une préoccupation croissante, ATMB s'est engagée à améliorer son bilan carbone. Le développement du télétravail constitue un levier significatif de progrès au même titre qu'il représente un intérêt économique double, pour l'entreprise et les salariés.

Nous rappelons que la majorité des salariés ayant participé à l'expérimentation sont favorables à la mise en place de 2 jours de télétravail par semaine.

Ces éléments conduisent la CFDT à revendiquer que le travail à distance puisse être apprécié sur une base de 8 jours par mois, et qu'il puisse être exercé au domicile du salarié, ou à partir d'un lieu tiers autre qu'un site de l'entreprise. Le principe du plafonnement du télétravail à 2 jours par semaine demandé par la CFDT Autoroute Blanche répond à l'objectif d'éviter le sentiment d'isolement de l'agent et son « éloignement » du service.

L'organisation du télétravail reste toujours dans la même logique : demande du salarié avec acceptation du manager. Pour la CFDT Autoroute Blanche, le télétravail doit être une construction commune et nécessite avant tout une relation de confiance entre le salarié et son manager.

Pour terminer, la CFDT Autoroute Blanche souhaite que l'on planifie les dates des réunions de négociations afin d'établir le protocole des futures élections du personnel.

En espérant que nos revendications seront entendues dans l'intérêt des salariés d'ATMB.

Recevez, Monsieur DELOIRE, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT Autoroute Blanche



Max LAFEVERGES

Délégué syndical